

cegid



LOOP

EDI-TDFC millésime 2025

19 mars 2025

Service d'Assistance Téléphonique 0 826 888 488

www.cegid.com

Table des matières

Agenda	3
Gestion des millésimes 2024 & 2025	3
Les nouveautés fiscales du millésime 2025	4
Liasse BIC.....	5
2031 – Impôt sur le revenu - Bénéfices industriels et commerciaux	5
2033B – Compte de résultat simplifié de l'exercice (en liste).....	5
2033F – Composition du capital social	6
2052 – Compte de résultat de l'exercice en liste	6
2053 – Compte de résultat de l'exercice en liste	7
2058A – Détermination du résultat fiscal.....	7
2058C – Tableau d'affectation du résultat et renseignements divers	7
2058CG – Régime fiscal des groupes de sociétés, État des crédits d'impôt et des créances imputables sur l'impôt sur les sociétés.....	8
2059B – Suivi des plus-values à court terme et des plus-values de fusion ou d'apport.....	8
2059F – Composition du capital social	8
2065 – Impôt sur les sociétés.....	9
Liasse BNC.....	10
2035 – Revenus non commerciaux et assimilés	10
2035B – Compte de résultat fiscal	10
Liasse BA.....	11
2151 – Détermination du résultat fiscal.....	11
Liasse SCI (Revenus fonciers)	12
Autres déclarations et annexes.....	13
2069A – Crédit d'impôt en faveur de la recherche	13
2069RCI – Réductions et crédits d'impôts de l'exercice.....	13
Annexes EDI	14
2083 – Aide fiscale à l'investissement outre-mer	14
2083M – Aide fiscale à l'investissement outre-mer	14
2258 – Déclaration pays par pays	14

Agenda

La **campagne TDFC 2024** sera fermée le **24 mars 2025 à 23H59**.

La **campagne TDFC 2025** ouvrira le **1^{er} avril 2025**.

La date limite de dépôt de la liasse est fixée au **5 mai 2025** pour les entreprises clôturent leur exercice comptable au 31/12.

L'administration fiscale accorde un délai supplémentaire de 15 jours calendaires (soit le **20 mai 2025**).

Gestion des millésimes 2024 & 2025

À partir de la livraison du millésime 2025 - et jusqu'au 24 mars 2025 inclus, à l'ouverture du dossier - il faudra répondre à la question : « **Voulez-vous basculer sur le millésime 2025 ? Attention l'envoi EDI-TDFC ne sera effectif qu'à partir de début avril.** ».

- Si vous répondez « **Non** », le dossier sera toujours en millésime 2024 et l'EDI sera envoyé en millésime 2024 immédiatement.
- Si vous répondez « **Oui** », vous pourrez superviser le dossier. En revanche, le fichier EDI sera stocké par Cegid Loop (en statut envoi en cours) et envoyé à partir du **1^{er} avril 2025** (à l'ouverture de la campagne 2025).

À partir du 25 mars à minuit, le dossier basculera automatiquement en millésime 2025.

La supervision restera possible, mais le fichier EDI sera stocké par Cegid Loop (en statut envoi en cours) et envoyé à partir du **1^{er} avril 2025** (à l'ouverture de la campagne 2025).

À partir du **1^{er} avril**, l'envoi EDI sera immédiat.

Les nouveautés fiscales du millésime 2025

- **Prise en compte du numéro IDSP** dans les données d'identification du dossier (En-tête EDI et liasse). Ce numéro est à saisir en lieu et place du Numéro de SIREN (depuis **Dossier > Identification** dans le champ « **SIREN (ou IDSP)** »).
Note :
Le numéro IDSP (Identifiant provisoire du dossier) est attribué par le service gestionnaire, dans l'attente de l'identification de l'entité au répertoire SIRENE.
- **Création de 5 nouveaux formulaires** (Déclarations et tableaux annexes) :
 - **2040TICLC** - *Liste des clients non-domestiques prélevés en exemption, exonération ou à tarif réduit d'accise sur l'électricité, les gaz naturels et les charbons.*
Concerne les dossiers : Entités à l'IS, Membres de groupes intégrés, Entités à l'IR (régime normal uniquement, sauf SCM).
 - **2065INT** - *Imposition minimale mondiale des groupes (Pilier 2).*
Concerne les dossiers : Entités à l'IS, Membres de groupes intégrés, Entités à l'IR (sauf SCM), SCI.
 - **2079CIOL** - *Crédit d'impôt pour investissement outre-mer dans le secteur du logement social.*
Concerne les dossiers : Entités à l'IS, Entités à l'IR (sauf SCM au régime simplifié), BA, BNC, SCI.
 - **2079CIOP** - *Crédit d'impôt pour investissement outre-mer dans le secteur productif.*
Concerne les dossiers : Entités à l'IS, Entités à l'IR (sauf SCM au régime simplifié), BA, BNC.
 - **2079CIOLPR** - *État récapitulatif 2079-CIOLR et 2079-CIOPR.*
Concerne les dossiers : Entités à l'IS, Entités à l'IR (sauf SCM au régime simplifié), BA, BNC, SC.

Liasse BIC

2031 – Impôt sur le revenu - Bénéfices industriels et commerciaux

Cadre 6 « Exonérations, abattements et crédits d'impôt » :

- Ajout de la zone « **France Ruralités Revitalisation art.44 quindecies** » :

3 - Abattements sur le bénéfice et exonérations	
<u>Ces montants ne doivent pas être retranchés :</u>	
Entreprises nouvelles 44 sexies	<input type="checkbox"/>
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A	<input checked="" type="checkbox"/>

- Suppression de la zone « **Reprise d'entreprise en difficulté art.44 septies** » :

2033B – Compte de résultat simplifié de l'exercice (en liste)

Cadre B « Charges d'exploitation – Dotations d'exploitation sur immobilisations » :

- Ajout de la zone « **France Ruralités Revitalisation art.44 quindecies** ».

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			
Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU -TE (44 octies A)	987
ZRD (44 terdecies)	127	JEI (44 sexies A)	989
Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	991	ZRR (44 quindecies)	138
ZFANG (44 quaterdecies)	345	France Ruralités Revitalisation (art.44 quindecies A)	181
BUD (44 sexdecies)	992	Investissements et souscriptions outre-mer	344
		ZDP (44 septdecies)	993

- Suppression de la zone « **Reprise d'entreprise en difficulté art.44 septies** ».

2033F – Composition du capital social

- Ajout des zones de totalisation (Lignes **905** et **906**) :

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905		TOTAL DES LIGNES 902+ 904	906	

- Cadre II « Capital détenu par les personnes physiques »**, changement des termes « Nom patronymique » en « **Nom de famille** » et « Nom marital » en « **Nom d'usage** » :

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :					
Titre (2)		Nom de famille		Prénom(s)	
		Nom d'usage		% de détention	
Naissance :	Date	N° Département		Commune	
Adresse :	N°	Voie			Pays
		Code Postal		Commune	
					Pays

2052 – Compte de résultat de l'exercice en liste

- Suppression de la ligne « **HS** » (dont montant de l'amortissement du fonds de commerce).
- Modification du libellé de la ligne « **GA** » :

DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	-dotations aux amortissements (14)*	GA
		- dotations aux provisions	GB
	Sur actif circulant : dotations aux provisions *		GC
	Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD
	Autres charges (12)		GE
		Total des charges d'exploitation (4) (II)	GF

2053 – Compte de résultat de l'exercice en liste

Création de la ligne « **HS** » ((14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)) :

(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)	HS
------	---	----

2058A – Détermination du résultat fiscal

- Ajout de la zone « **France Ruralités Revitalisation art.44 quindecies** » :

Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *				
	Majoration d'amortissement *				
Abattement sur le bénéfice et exonérations*	France Ruralités Revitalisation – (FRR) HT (44 quindecies A)	ØV	999	Entreprises nouvelles (art.44 sexies)	L2
	ZFU – TE (art. 44 octies A)	PP		S.I.I.C. (art. 208C)	K3
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)			Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC

- Suppression de la zone « **Entreprise nouvelle 44 septies (reprise d'entreprise en difficulté)** ».

2058C – Tableau d'affectation du résultat et renseignements divers

Modification du libellé de la ligne « **ZS** » :

IMPÔTS ET TAXES	<ul style="list-style-type: none"> – Taxe professionnelle*, CFE, CVAE – Autres impôts, taxes et versements assimilés 	(dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	ZS
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052		

2058CG – Régime fiscal des groupes de sociétés, État des crédits d'impôt et des créances imputables sur l'impôt sur les sociétés

Ajout du « Crédit d'impôt prêt avance mutation à taux zéro » :

Exercice ouvert le : 01/01/2025		clos le : 31/12/2025	Réduction et crédit d'impôt	Montant du crédit d'impôt
Dénomination des sociétés	- Forme juridique	SA	Crédit d'impôt prêt avance mutation à taux zéro	
- Désignation			Crédit d'impôt prêt avance mutation à taux zéro	
- Cplmt désignation				
- SIREN			Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	

2059B – Suivi des plus-values à court terme et des plus-values de fusion ou d'apport

Nouveau titre du formulaire : « **SUIVI DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT** ».

2059F – Composition du capital social

- Ajout des zones de totalisation (Lignes **905** et **906**) :

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	TOTAL DES LIGNES 902+ 904	906

- Cadre II « Capital détenu par les personnes physiques », changement des termes « Nom patronymique » en « **Nom de famille** » et « Nom marital » en « **Nom d'usage** » :

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :							
Titre (2)	Nom de famille		Prénom(s)				
Naissance :	Date	N° Département	Commune	% de détention	Nb de parts ou actions		
Adresse :	N°	Voie				Pays	
	Code Postal	Commune				Pays	

2065 – Impôt sur les sociétés

- Suppression des cadres F et G.
- Ajout de la zone « **France Ruralités Revitalisation art.44 quindecies** ».
- Modification du libellé « **ZFA nouvelle génération, art.44 duodecies** ».

3 Abattements sur le bénéfice et exonérations							
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	<input type="checkbox"/>		
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A	<input checked="" type="checkbox"/>	ZFA nouvelle génération, art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies	<input type="checkbox"/>	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	<input type="checkbox"/>
Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art . 44 octies A	<input type="checkbox"/>	Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies	<input type="checkbox"/>	Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	<input type="checkbox"/>
Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) :			<input type="text"/>	Plus-values exonérées relevant du taux de 15% <input type="text"/>	

- Suppression de la zone « **Reprise d'entreprise en difficulté art.44 septies** ».

Liasse BNC

2035 – Revenus non commerciaux et assimilés

Zone « **Exonérations et abattements pratiqués** », ajout de la ligne « **France Ruralités Revitalisation art.44 quindecies** » :

3 - Exonérations et abattements pratiqués :	
Entreprises nouvelles art. 44 sexies	<input type="checkbox"/>
Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies	<input checked="" type="checkbox"/>
Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>
Jeune entreprise innovante, art.44 sexies O A	<input type="checkbox"/>

2035B – Compte de résultat fiscal

Ajout de la zone **CJ** : « **Dont Zone France Ruralités Revitalisation (ZFRR)** » :

43 Divers à déduire	
Libellé	
dont exonération sur bénéfice ZFU - territoire entrepreneur*	CS
dont abondement pour l'épargne salariale	CT
dont exonération sur le bénéfice entreprise nouvelle	AW
dont abattement sur le bénéfice jeunes artistes	CO
dont exonération jeunes entreprises innovantes	CU
dont déductions médecins conventionnés secteur I	CQ
dont exonération médecins 'zones déficitaires en offre de soins'	CI
dont Zone France Ruralités Revitalisation (ZFRR)	CJ

Liasse BA

2151 – Détermination du résultat fiscal

Suppression de la ligne **A1**.

Liasse SCI (Revenus fonciers)

Pas de modifications.

Autres déclarations et annexes

2069A – Crédit d'impôt en faveur de la recherche

Modification du libellé des lignes **43** et **61** :

Montant des aides de minimis accordées à l'entreprise dans les conditions du règlement (UE) n° 2023/2831

43

Montant des aides de minimis accordées à l'entreprise dans les conditions du règlement (UE) n° 2023/2831

61

2069RCI – Réductions et crédits d'impôts de l'exercice

Ajout du « **Crédit d'impôt prêt avance mutation à taux zéro** » :

I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt

Crédit d'impôt prêt avance mutation à taux zéro

Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles dans le secteur des cultures permanentes sans glyphosate

Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale

Réduction d'impôt collectivités outre-mer

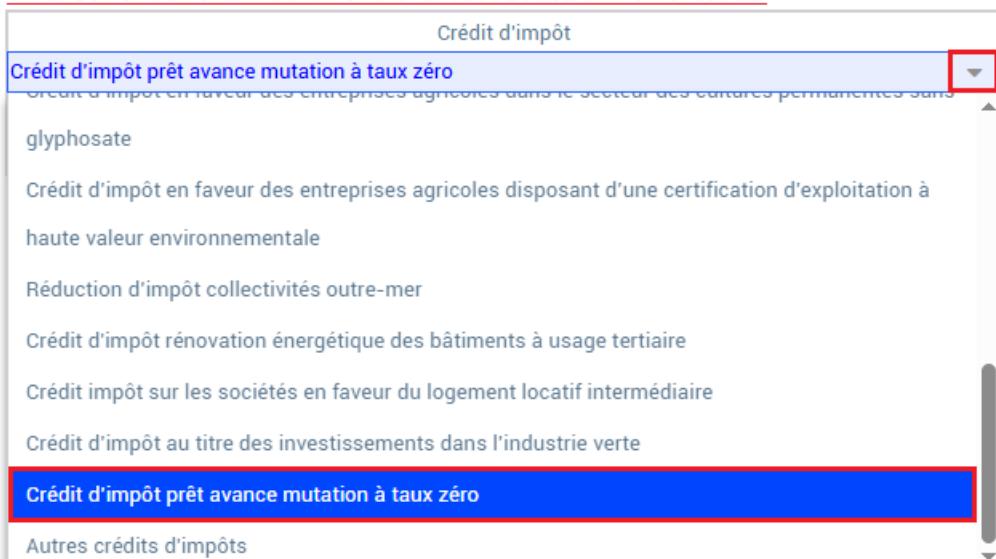
Crédit d'impôt rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire

Crédit impôt sur les sociétés en faveur du logement locatif intermédiaire

Crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte

Crédit d'impôt prêt avance mutation à taux zéro

Autres crédits d'impôts



Annexes EDI

2083 – Aide fiscale à l’investissement outre-mer

Zone « **Investissement acquis** », ajout du code d’investissement « **Friches hôtelières ou industrielles** » :

INVESTISSEMENT ACQUIS	Friches hôtelières ou industrielles
Code d’investissement	
Caractéristique du bien	

2083M – Aide fiscale à l’investissement outre-mer

Zone « **Informations concernant l’investissement** », ajout de la nature d’investissement « **Friches hôtelières ou industrielles** » :

Lieu-dit, hameau	Friches hôtelières ou industrielles	
Nature investissement		
Montant investissement	0.00	Montant de la base éligible

2258 – Déclaration pays par pays

- Déplacement de la zone de saisie de texte depuis le cadre III vers le cadre II.
- Ajout d’une **nouvelle zone de saisie de texte** dans le **cadre III** :

III – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES
Veuillez indiquer dans cette rubrique les informations ou explications succinctes complémentaires qui vous semblent nécessaires ou qui faciliteraient la compréhension des informations obligatoires fournies dans la déclaration pays par pays. Veuillez indiquer la source des données utilisées (art 46 quater-0 YE de l’annexe III au CGI) Si la case "Autres" du tableau II est cochée, veuillez mentionner dans cette zone la nature exacte de l’activité de l’entité constitutive. Attention : les informations ou explications doivent être indiquées en anglais.